

□ TERRES
EST-OUEST

Association Culturelle
Le Manoir
89560 Lain, France
Tel/Fax .(0)386452774
ExpoLain@aol.com



CONCOURS PUISAYE - FORTERRE.
CERAMIQUE 2000

REGLEMENT GENERAL

Article 1

L'Association Terres Est-Ouest organise un concours de céramique intitulé '*Concours Puisaye-Forterre, Céramique*' (avec la mention de l'année correspondante). Le premier concours portera le nom de *Concours Puisaye-Forterre, Céramique 2000*.

Article 2

Les buts du *Concours Puisaye-Forterre* sont de promouvoir l'expression artistique et artisanale dans le domaine de la céramique.

Article 3

Le Concours Puisaye-Forterre, sera tenu avec intervalles de un ou deux ans, selon décision du C. de A et sera consacré à un thème différent. Les modalités particulières : règlement, organisation, prix, inscriptions, etc. seront fixées chaque année.

Article 4

Les œuvres doivent être originales et inédites et présentées par leur véritable créateur. L'utilisation de techniques des décors à froid et émail synthétique sont exclues.

Article 5

Terres Est-Ouest nommera pour chaque concours un jury composé de personnes qualifiés dans le domaine de la céramique. Le jury examinera les œuvres et choisira les gagnants. Sa gestion sera indépendante, ses décisions seront sans appel et les candidats s'y soumettent par avance.

Article 6

Les œuvres primées, deviendront de plein droit la propriété de Terres Est-Ouest qui les remettra au fonds d'œuvres de sa collection, indépendamment de la valeur estimée par l'auteur; aucune réclamation ne sera admise.

Pour Le Conseil d'Administration, à Lain le 28 janvier 2000,

Dauphine Scalbert
Présidente

Jaime Giraldo
Vice-Président